
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2021-2022-2023**

AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Rosaire pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années **2021-2022-2023**, celui-ci étant déposé au bureau de la municipalité le 30 octobre 2020. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision, doit remplir les conditions suivantes:

- être déposé avant le 1^{er} mai 2021 (**au plus tard le 30 avril 2021**);
- être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. d'Arthabaska
150, Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la M.R.C. d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 2^e jour de novembre 2020.

Julie Roberge
Directrice générale et secrétaire-trésorière